
L'immigration portugaise en France pendant la Seconde Guerre mondiale et le travail forcé en Allemagne nazie

A imigração portuguesa em França durante a II Guerra Mundial e o trabalho forçado na Alemanha nazi

Portuguese immigration to France during the Second World War and forced labour in Nazi Germany

Cristina Clímaco

 <http://interfas.univ-tlse2.fr/reflexos/2263>

Référence électronique

Cristina Clímaco, « L'immigration portugaise en France pendant la Seconde Guerre mondiale et le travail forcé en Allemagne nazie », *Reflexos* [En ligne], 10 | 2025, mis en ligne le 09 décembre 2025, consulté le 18 juin 2026. URL : <http://interfas.univ-tlse2.fr/reflexos/2263>

Droits d'auteur

CC BY

L'immigration portugaise en France pendant la Seconde Guerre mondiale et le travail forcé en Allemagne nazie

A imigração portuguesa em França durante a II Guerra Mundial e o trabalho forçado na Alemanha nazi

Portuguese immigration to France during the Second World War and forced labour in Nazi Germany

Cristina Clímaco

PLAN

I/ Formation, composition et distribution de la communauté portugaise pendant l'entre-deux-guerres

II/ Les immigrés portugais face au recrutement allemand

III/ Les autorités consulaires portugaises et le recrutement de travailleurs pour l'Allemagne

TEXTE

- 1 Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'effort de guerre allemand exige l'emploi d'une importante masse de main-d'œuvre. Pour remplacer les travailleurs allemands mobilisés et palier aux besoins croissants dans les usines, le gouvernement nazi puise dans les territoires occupés, perçus comme un immense réservoir de main-d'œuvre. On estime qu'environ 26 millions de personnes furent contraintes de travailler pour le III^e Reich¹. En France, le recrutement pour l'Allemagne débute dès l'Armistice du 22 juin 1940, absorbant pendant les années 1940 et 1941 le chômage, dont le taux est assez élevé, en particulier chez les immigrés². Au sein du Reich, les travailleurs « civils » étrangers partis de France sont inclus dans le groupe « français » et jouissent du même traitement que celui dispensé à cette nationalité. Entre 1940 et 1944, 900 mille « Français » ont travaillé pour le Reich, en Allemagne ou dans les territoires occupés (y compris en France), dont 250 mille étaient des travailleurs volontaires et 650 mille requis ; parmi eux se trouvent environ deux mille Portugais³. Leur nombre est conservateur et voué à augmenter, d'autant plus que les autorités allemandes les enregistrent souvent en tant que Français.

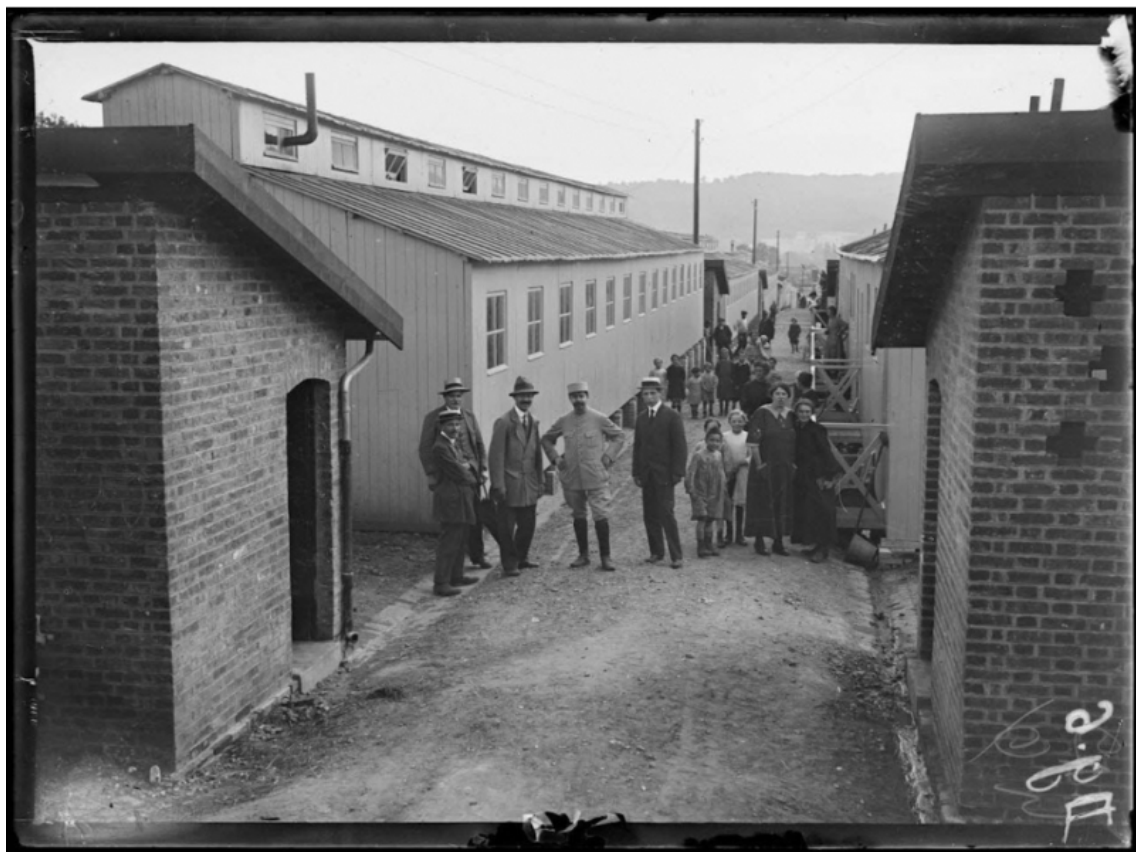
- 2 Le recrutement se fait initialement sur la base du volontariat, puis, à partir de septembre 1942, les réquisitions deviennent la norme, même si le départ des volontaires n'est interrompu qu'à la fin de la guerre. Indépendamment du mode de recrutement - volontaire ou dans le cadre de réquisitions - la contrainte est sous-jacente à l'engagement de la main-d'œuvre étrangère en France occupée. Écartés de l'emploi par la préférence nationale et sans autre moyen de subsistance que leur force de travail, les chômeurs étrangers voient dans le travail en Allemagne la solution au manque de salaires et une façon de subvenir aux besoins de la famille. Par conséquent, la distinction opérée à l'époque entre travailleurs volontaires et travailleurs requis, source d'importants clivages dans la société française de l'après-guerre, n'est pas pertinente dans le cas des travailleurs portugais en Allemagne.
- 3 La neutralité du Portugal pendant la Seconde Guerre mondiale ne protège pas les immigrés en France, qui travailleront pour le IIIe Reich comme prisonniers de guerre, travailleurs « civils » sous contrat, ou travailleurs « esclaves » dans les camps de concentration⁴. Les immigrés portugais, dont le nombre approchait les trente mille à la veille de la Seconde Guerre mondiale, restent en retrait de la mémoire et de l'histoire de la période, la communauté n'ayant pas eu ou pas su se doter de porteurs de mémoire. Cet article se veut une contribution à la récupération de la mémoire de l'immigration pendant la Seconde Guerre mondiale et à l'écriture de l'histoire de la présence portugaise en France dans l'entre-deux-guerres.

I/ Formation, composition et distribution de la communauté portugaise pendant l'entre-deux-guerres

- 4 La présence portugaise en France, peu nombreuse avant la Grande Guerre, décolle pendant le conflit mondial donnant naissance à une petite communauté qui augmente progressivement au long des années 1920, et dont le pic est atteint en 1931 avec 49 mille individus. Elle repose sur les travailleurs recrutés dans le cadre de la convention franco-portugaise du 28 octobre 1916, par laquelle le Portugal s'en-

gage à fournir des travailleurs pour les industries françaises travaillant pour l'effort de guerre⁵ et sur les soldats du Corps expéditionnaire portugais (CEP), puis, au début des années 1920, sur les flux relevant d'une émigration du travail plus classique⁶. La crise mondiale de 1929, dont les répercussions se font sentir en France dès 1932-1933, a pour conséquence la baisse du nombre d'étrangers, particulièrement touchés par le chômage⁷. Les Portugais ne sont plus que 29 mille au recensement de 1936.

Image 1 - Ouvriers portugais à Saint-Etienne de Rouvray (Seine Maritime) pendant la 1ère Guerre mondiale



Visite du délégué portugais en 1917-1918 © Georges Daret/ECPAD/Défense

- 5 À la sortie de la Grande Guerre, les responsables de la politique migratoire portugaise croient à un arrêt spontané des flux vers la France et ils souhaitent canaliser les flux migratoires en priorité vers la colonisation interne (projet de développement de l'agriculture métropolitaine, qui ne sera jamais mis en exécution) et le peuplement des colonies africaines. D'après le projet migratoire conçu par le Gou-

vernement, le Brésil, principale destination des flux jusqu'à la Ière Guerre, serait relégué à un plan secondaire, vers lequel seraient orientés les excédents des colonisations interne et africaine⁸. Pour Sampaio Garrido, consul à Paris en 1931 et fin connaisseur de la question migratoire, « il est préférable, pour des raisons historiques et de proximité culturelle, que le choix de l'émigré se porte plutôt sur le Brésil ». Selon le consul, la France est :

« un pays dont la langue et les coutumes sont différentes [...], et dont les salaires ne peuvent pas lui assurer le confort nécessaire pour le protéger des rigueurs du climat, du contact avec la neige »⁹.

- 6 Au-delà d'un regard porté sur l'émigration à partir du centre du pouvoir - Lisbonne -, l'accent mis sur les différences culturelles et un climat hostile cache la vision « économiciste » de l'émigration, boussole de la politique migratoire de l'État portugais depuis le XIXe siècle¹⁰. Du point de vue de l'intérêt national, l'émigration vers la France n'est pas susceptible d'alimenter le mythe du *brasileiro de torna-viagem*¹¹, car elle n'a pas les richesses du Brésil.
- 7 Dans l'après-guerre, la France a besoin d'une importante main-d'œuvre pour la reconstruction des régions dévastées et pour relancer la production industrielle et agricole, ce qui fait décoller les flux vers ce pays. C'est dans ce contexte, qu'elle cherche à négocier un accord de travail avec le Portugal, à l'image de ceux signés avec la Pologne et l'Italie, en 1919. L'échec des négociations ouvre la porte à l'émigration clandestine. Des informations sur les offres de travail et sur le niveau élevé des salaires sont véhiculées par les soldats du CEP et les travailleurs sous contrat de la convention de 1916 rentrés au Portugal, dont une partie reviendra en France dans les années 1920. Les réseaux informels alimentent les flux, car si l'État portugais n'autorise pas l'établissement de bureaux de recrutement par les agences d'immigration françaises, il n'interdit pas la sortie de travailleurs titulaires d'un contrat de travail pour la France¹². Cette ambiguïté de l'État portugais et la garantie de trouver un travail en France stimulent les départs.
- 8 Les premières implantations se font en fonction des besoins de l'industrie de guerre. La fin du conflit et l'urgence de la reconstruction favorisent l'installation des immigrés portugais dans les régions dé-

vastées, en particulier à Reims (Marne), à Arras (Pas-de-Calais), à Nancy (Meurthe-et-Moselle), à Verdun (Meuse), ainsi que dans les départements de Seine et de la Seine-et-Oise. Selon le consul-général à Paris, Armando Navarro, sa circonscription consulaire comptait en 1922 plus de 10 mille ouvriers¹³. Avec la fin de la reconstruction des régions sinistrées, les immigrés portugais commencent à se disperser sur le territoire français, au gré des opportunités de travail. La reconfiguration territoriale s'opère entre 1926 et 1931, conséquence de la perte d'attractivité des départements du Nord et du Nord-Est. À partir de 1926, la présence portugaise dans l'Aisne, la Somme, le Pas-de-Calais et la Marne perd de sa vigueur au profit de la Seine, de la Seine-et-Oise, de la Seine Inférieure, de la Gironde, de l'Allier et de l'Aveyron. En 1931, 1/4 des Portugais vivent en région parisienne (Seine et Seine-et-Oise), soit environ 12 mille personnes. Dans le reste de la France, les Portugais restent présents dans la Meurthe-et-Moselle, la Marne, les Ardennes, l'Aisne et le Pas-de-Calais, mais désormais les niches de la Seine Inférieure, de la Gironde (avec les ports du Havre et de Bordeaux), des Basses Pyrénées dont la frontière, à Hendaye, est la première porte d'entrée en France, ainsi que le Rhône, deviennent les principales régions d'attraction après la région parisienne. Le recensement de 1936 confirme la consolidation de la région parisienne comme premier pôle d'installation de la communauté, la perte d'attractivité de la région nord-est au profit du sud-ouest, ainsi que le renforcement des niches de la Seine Inférieure (Rouen et son industrie chimique) et de la Meurthe-et-Moselle (bassin minier du Longwy)¹⁴. En 1936, seuls deux départements concentrent plus de mille Portugais contre 11 départements en 1931.

- 9 L'État portugais voue peu d'attention à l'émigration vers la France dans l'entre-deux-guerres. Ni le ministère des Affaires étrangères ni les autorités consulaires ne connaissent avec précision son volume. Leurs statistiques se basent sur le recensement consulaire. Or, bien que la législation portugaise impose à ses ressortissants l'inscription auprès du Consulat de la zone de résidence, beaucoup d'immigrés ne respectent pas cette obligation soit en raison du montant élevé de la taxe annuelle à payer, soit de la dimension géographique des districts consulaires qui obligeait une partie des immigrés à parcourir de longues distances¹⁵. Selon le ministre plénipotentiaire du Portugal, Gama Ochoa, 12 mille à 15 mille Portugais vivent en France en 1936,

estimation qu'il obtient en déduisant du recensement de 1931 les entrées et les sorties de 1931 à 1934 (publiées par *l'Annuaire statistique de la France*) et le nombre de rapatriements en 1935. Or, la méconnaissance de la communauté par les autorités portugaises est mise en évidence lors de la publication des données du recensement relatives à 1936. Le nombre de migrants est en réalité le double de celui estimé par Gama Ochoa¹⁶.

- 10 Le portrait de la communauté est tracé par le consul Lima Santos lors de son départ du poste de Paris, en 1937 :

La grande masse de la colonie se compose de travailleurs, et il n'y a pas, comme dans les colonies du Brésil et de l'Amérique du Nord, de notables aux moyens de fortune suffisants pour faciliter la création d'œuvres sociales, d'écoles, de journaux, d'associations commerciales et culturelles. [...] L'émigration vers la France n'est pas aussi intéressante que celle vers le Brésil ou vers d'autres pays. En effet, de deux choses l'une pour l'émigré qui vient en France : soit il trouve une situation ici, puis il fait venir sa famille et peu à peu il se dénationalise et est absorbé, soit il ne trouve pas de travail et après une vie de misère, il rentre au Portugal désabusé. [...] À Paris, rien de tout cela [notables] n'existe. Juste éparpillés dans les quartiers excentriques de Paris et les banlieues d'Aubervilliers, Puteaux, Pantin, St Denis, Ivry-sur-Seine et Charenton, un grand nombre de travailleurs portugais livrés à eux-mêmes et sans même une convention de travail avec la France pour les protéger¹⁷.

- 11 À la veille de la Seconde Guerre, la situation des immigrés portugais ne s'est guère améliorée. Elle reste peu enviable par rapport à d'autres migrations du travail arrivées dans le même cadre, telles l'italienne, l'espagnole, ou encore la polonaise, mais protégées par des accords de réciprocité. Ceux-ci permettent aux chômeurs de bénéficier des prémices de la prévoyance sociale (allocations chômage, assistance médicale, retraite)¹⁸. Le défi est relevé par José Luís Archer, qui avait précédemment géré les Consulats de S. Paulo et de Santos, au Brésil. Dans ses dépêches à Lisbonne, il décrit la situation d'abandon et de misère dans laquelle se trouve l'immigration en France. Il tente d'intéresser le ministre des Affaires étrangères au sort des immigrés et de l'amener à reprendre les négociations du traité de réciprocité :

[...] J'ai l'honneur de vous exposer la situation des travailleurs portugais de cette circonscription consulaire après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions sur les allocations chômage. [...] Malheureusement peu de Portugais ont été couverts par la « générosité » du gouvernement français, qui n'a officiellement accordé des allocations chômage qu'aux anciens combattants portugais des armées françaises et à ceux mariés à des Françaises et ayant des enfants français. Au cours du mois de juillet, il fut encore possible d'obtenir de la plupart des mairies qu'elles continuent à verser des allocations chômage aux sujets portugais qui en bénéficiaient déjà, même s'ils ne remplissaient pas les conditions indiquées par le ministère du Travail, mais à partir du 1^{er} août, seules les mairies appartenant au parti communiste décidèrent de maintenir les allocations, et l'une de celles-ci (Ivry) commence déjà à appliquer les ordres qu'elle avait reçus le 8. [...]. Les Portugais qui ne sont pas autorisés à vivre en France se trouvent actuellement dans la misère absolue, mais ils préfèrent mendier plutôt que de quitter Paris¹⁹.

- 12 Au début du mois de septembre 1939, la France entre en guerre aux côtés des Alliés. La mobilisation des Français fait alors baisser le chômage des étrangers, notamment des Portugais, comme le signale José Luís Archer :

Au cours du mois dernier, la situation économique des travailleurs portugais s'est quelque peu améliorée et le nombre de chômeurs a considérablement diminué²⁰.

- 13 La convention de Travail et Amitié est finalement signée le 30 avril 1940, offrant une protection contre les aléas de la vie aux immigrés portugais, mais la défaite de l'armée française et l'occupation allemande changent la donne. La convention ne sera pas ratifiée malgré l'insistance du Gouvernement de Vichy car elle n'a plus d'intérêt pour Salazar²¹.
- 14 En septembre 1939, des immigrés portugais se portent volontaires pour défendre la France et s'engagent dans les formations prévues pour accueillir les étrangers - la Légion Étrangère et les Régiments de Marche de Volontaires étrangers (RMVE). Plus de trois centaines de soldats portugais sont faits prisonniers lors de l'offensive allemande de mai-juin 1940. Évacués vers l'Allemagne et internés dans des

camps de prisonniers de guerre (*stalags*), ils sont contraints au travail, la Convention de Genève autorisant les pays belligérants à employer comme travailleurs les hommes de troupe et les sous-officiers. L'Allemagne met cette main-d'œuvre²² au service de son économie dans les usines de guerre au mépris de la convention de Genève, dont sont signataires notamment la France et l'Allemagne, ainsi que le Portugal. Ainsi, les premiers Portugais à travailler en Allemagne sont les prisonniers de guerre. Le 21 août 1940, un groupe de 15 Portugais du *stalag* IXC arrive à l'usine Georg Hirsch, à Gera, où est produite de la chaux. Ils s'y trouvent encore en 1943 ; certains resteront dans l'usine jusqu'à la fin de la guerre²³.

II/ Les immigrés portugais face au recrutement allemand

15 Après l'Armistice du 22 juin 1940 et l'occupation allemande, le chômage augmente en raison de la démobilisation des soldats et de l'arrêt de la production dans les usines de guerre. Les étrangers sont les premiers à être victimes de la conjoncture, car la priorité est donnée au retour à l'emploi des ouvriers français. En novembre 1940, il y a presque un million de chômeurs en France, dont 90% en zone occupée et 60% en région parisienne²⁴. De plus, dans ce contexte de crise du travail, est réactivée une loi de 1932 qui établissait des quotas de travailleurs étrangers par secteurs d'activité. On comprend que, dans ces circonstances, les étrangers soient les premiers à partir travailler en Allemagne dès l'été 1940. La part des étrangers dans les statistiques relatives aux premiers départs est écrasante : ils représentent la totalité des départs jusqu'au 19 septembre 1940 (4 700 individus), et plus de 83% des 12 mille déjà partis au 31 octobre 1940²⁵. La communauté portugaise n'est pas épargnée par les départs en Allemagne, d'autant plus qu'elle comporte un grand nombre de clandestins²⁶. Herculano da Cunha, originaire de Horta da Vilariça (*concelho* de Torre de Moncorvo), 43 ans, fut très probablement le premier travailleur volontaire portugais en Allemagne ; sa fiche d'enregistrement indique le 8 novembre 1940 comme date d'arrivée à Landsberg am Lech²⁷.

16 Initialement, les usines allemandes recrutent en France par le biais de rabatteurs, mais les autorités allemandes prennent rapidement en

charge le processus de recrutement. Dans un premier temps, les Allemands misent sur la propagande et la persuasion pour amener les travailleurs à signer un contrat de travail. On commence par organiser des réunions d'information, puis, face aux maigres résultats, on intensifie la pression et on convoque directement les chômeurs ; les méthodes de recrutement glissent progressivement vers l'intimidation et la contrainte²⁸. A Caen, les services du maçon-plâtrier António Alves, originaire de S. João de Lobrigos (*concelho* de Santa Marta de Penaguião), sont requis par les autorités allemandes pour des travaux au Grand Séminaire de la Maladrerie. Au bout de quatre jours, elles l'obligent à signer un contrat de travail pour l'Allemagne²⁹. En zone occupée, des offices de placement allemands sont ouverts dès novembre 1940. Les campagnes de propagande insistent sur les salaires élevés, les avantages sociaux, les congés payés, les primes...

- 17 Jusqu'au printemps 1941, seule la France occupée est concernée par le recrutement pour l'Allemagne, même si des rabatteurs traversent la ligne de démarcation, au mépris des autorités de Vichy, pour recruter dans la zone sud. Dans une première phase, le recrutement allemand se fait sans l'intervention directe de l'administration française³⁰. Il s'intensifie au printemps 1941, lorsque les Allemands obtiennent de Vichy l'autorisation pour recruter dans les camps d'internement de la zone libre. Des Portugais – réfugiés de la guerre d'Espagne et « indésirables »³¹ – se trouvent parmi les travailleurs recrutés au camp du Vernet dès le passage des premières commissions de recrutement début 1941³². A cette date, de nombreux « Internationaux » (combattants étrangers de la guerre d'Espagne) sont encore internés au Vernet et l'espoir d'une libération par les autorités françaises est mince. À ceux qui ne peuvent pas retourner dans leur pays, la direction clandestine du Parti communiste français (PCF)³³ donne la consigne de partir travailler en Allemagne, où ils attendront « les grandes journées révolutionnaires qui approchent [car] où qu'ils soient, ils seront toujours utiles »³⁴. Le chemin de l'Allemagne est ainsi pris par Fernando da Costa Tavares³⁵, membre en 1935 du secrétariat du Parti communiste portugais et du commando qui en juillet 1937 organise l'attentat contre Salazar, ainsi que par Pedro Baptista da Rocha³⁶, un autre militant communiste, ancien de l'Espagne républicaine³⁷

- 18 Image 2 – Pedro Baptista da Rocha, militant communiste et réfugié de la Guerre d'Espagne. Passé par divers camps depuis janvier 1939, il

signe, en juin 1941, un contrat pour travailler en Allemagne au camp du Vernet d'Ariège. Ici en uniforme de l'armée républicaine espagnole.



© ANTT, PIDE-DGS-SC-926-NT2337

- 19 Dans le même train suivent deux autres Portugais issus de l'immigration économique : Adão Joaquim de Sousa³⁸ et Manuel Dias³⁹. Les méthodes de recrutement se musclant par la suite, une douzaine de Portugais du Vernet sont enrôlés de force et prennent le chemin de l'Allemagne ou des chantiers de l'organisation Todt⁴⁰.
- 20 Parallèlement, la politique économique menée par l'Occupant est orientée vers la création artificielle du chômage dans le but de libérer de la main-d'œuvre et procéder à son transfert vers les usines du IIIe Reich. Ces méthodes indirectes de recrutement reposent sur l'allongement de la durée du travail, le gel des salaires, la fermeture d'usines dans les secteurs considérés comme non vitaux pour les intérêts allemands. Elles provoquent la réduction de la production de biens de consommation et la dégradation du ravitaillement de la population.

En effet, les autorités nazies croient que les difficultés du quotidien entraîneraient le départ en Allemagne des personnes, Français et étrangers, impactées par les mesures de restriction imposées à l'économie française.

- 21 En Allemagne, les besoins de main-d'œuvre sont immenses et ils augmentent au fur et à mesure que la guerre se prolonge. Pour accélérer le recrutement en France et contourner la bureaucratie, des usines allemandes adoptent des mesures complémentaires aux dispositifs gouvernementaux. Le but est de recevoir dans un court délai le nombre de travailleurs dont elles estiment avoir besoin, sans avoir à attendre leur affectation par les offices de placement. Dans ce cadre, des accords directs sont passés avec des entreprises françaises. Celles-ci mettent en place un système de « travailleurs détachés ». Recrutés par des entreprises françaises, en particulier celles du secteur des travaux publics, notamment René Liaud, Dieu et Allain ou Laborieuse, ces travailleurs sont ensuite envoyés dans le Reich en tant que « détachés ». Beaucoup d'ouvriers portugais partent dans le cadre d'un « détachement », notamment à Metz, située à l'époque en zone annexée, donc en Allemagne. Ce système est particulièrement important en région parisienne, d'où partent les 3/4 des travailleurs volontaires ⁴¹, et première région d'implantation de l'immigration portugaise.

Image 3 - Contrat de travail de Fiel Lopes. Employé de l'entreprise de Travaux Publics René Liaud, il est détaché à Metz (alors rattachée à l'Allemagne) en qualité de charpentier.

LOPES
Demande N°
14.8

N° d'ordre

Certificat d'embauchage N° 5
Attestation destinée aux Assurances Sociales

Nom LOPES
Prénoms Fiel
Né le 2.12.1908 à Lisbonne
Lieu de naissance Portugal
Nationalité Portugaise
Situation de famille Marié
Prénoms de la femme Julia
Nom de jeune fille WIART
Nombre total des parents à charge 1
Nombre d'enfants appartenant au foyer et âgés de moins de 21 ans 1 de plus de 21 ans 1
Adresse exacte en France : 158, rue de la Reine
Boulogne - Seine
Bénéficiaire de la délégation de salaire : Julia
Arbetsloos régional compétent : Westmark
Arbetsloos local compétent : Metz
Embauché en qualité de : Charpentier
Employeur : LIAUD René
Lieu de travail : Metz
Durée du contrat : 6 mois
Ouvr. de destination : Metz
Ponton commandant : Bas - Rhin
Département :
Signature de l'Ouvrier embauché : [Signature]
Ce certificat atteste que l'ouvrier ci-dessus nommé a été embauché pour travailler en Allemagne. Voir au verso les indications concernant les prestations Maladie, Maternité, Décès.
wurde vorgelegt.
Lieu Lisbonne le 12.12.1946
ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS
EXPLOITATION DE CARRIÈRES GRANITIQUES
René LIAUD
Siège Social : 17, rue Cavé, PARIS-10
Tél. : MONT. 92.32
Date de départ :
Passantag Gestalt

© SHD-AVVC 27 P 55333

- 22 Le système a été également employé pour recruter des ouvriers spécialisés au Portugal ; c'est par le biais de l'entreprise Friedrich Flohr, chargée des travaux d'enlèvement du navire *Orania* coulé en 1934 à l'embouchure du Douro, et de son représentant à Porto, Walter Thöbe, qu'une équipe de plongeurs y est recrutée pour la Todt. Les 11 membres de l'équipe (cinq plongeurs, leurs aides, et un contremaître, spécialisé dans l'utilisation de la dynamite) signent un contrat avec l'entreprise Friedrich Flohr, dans lequel ils s'engagent à travailler dans tous les lieux désignés par la société « à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Allemagne, à l'exception des lieux situés sur la ligne de feu ou en danger imminent de guerre ». Le groupe est accueilli à la frontière

franco-espagnole le 19 septembre 1940 par un haut-dignitaire de la Todt, mais leur trace se perd peu après⁴².

23 Engagée dans la guerre totale à partir de 1941, l'Allemagne a de plus en plus besoin de main-d'œuvre pour remplacer dans les usines les travailleurs appelés aux Armées. La nomination par Hitler de Fritz Sauckel comme ministre plénipotentiaire à la main-d'œuvre, le 21 mars 1942, ouvre une nouvelle phase dans le recrutement de travailleurs en Europe. De la France, Sauckel exige l'envoi de 250 mille travailleurs, ce qui conduira à la mise en place de la Relève. Elle consiste dans l'envoi en Allemagne de trois ouvriers contre le retour d'un prisonnier de guerre, mais repose encore sur la base du volontariat. L'adhésion des Français à la Relève est insuffisante. Pour atteindre les quotas exigés par Sauckel, le gouvernement de Vichy adopte la loi du 4 septembre 1942 relative « à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre » qui introduit la contrainte. Les Français sont désormais « assujettis à effectuer tous les travaux que le Gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la Nation »⁴³. Avec le système des réquisitions, l'administration française devient partie prenante du processus de recrutement de main-d'œuvre pour l'Allemagne. Pour satisfaire les quotas exigés par Sauckel⁴⁴, les étrangers sont également convoqués pour partir en Allemagne. Les premières réquisitions sont reçues par les immigrés portugais dès la fin du mois de septembre. Pour satisfaire les quotas, Vichy institue le 16 février 1943 le Service du Travail Obligatoire (STO) sur la base de classes d'âge et en suivant le modèle du service militaire. Elle ne concerne que les jeunes Portugais naturalisés. Pour échapper au départ, des luso-descendants se cachent dans les chantiers des Groupes de Travailleurs Étrangers (GTE) et dans les maquis. Mais le cercle se resserre autour des étrangers, les autorités françaises souhaitant les intégrer pleinement dans les dispositifs de départ. Dans une circulaire, datée du 1^{er} septembre 1943, le Commissaire Général à la main-d'œuvre précise que « les étrangers, qui bénéficient sur notre sol de la plus large hospitalité, doivent désormais prendre leur part des charges exceptionnelles qui incombent à notre pays »⁴⁵.

24 Début 1944, Sauckel présente une quatrième demande de travailleurs, dont les conséquences immédiates sont l'élargissement de l'âge du recrutement et la réintégration des femmes dans le dispositif (loi du 1^{er} février 1944). Les préfectures reçoivent l'ordre d'établir des listes

d'étrangers à appeler pour leur transfert en Allemagne. Le Débarquement Allié du 6 juin 1944 et la Libération progressive de la France mettent un terme aux réquisitions, mais elles continuent sous forme de rafles et d'actions de représailles dans les régions encore occupées par l'armée allemande et avec l'aide de la Milice. C'est ainsi que la population masculine de Lacapelle-Biron (Lot-et-Garonne) est arrêtée lors d'une action de représailles lancée contre le village, suspecté d'approvisionner les maquis de la région. L'opération est menée par un détachement de la division SS *Das Reich*, le 21 mai 1944. Parmi les villageois arrêtés, puis déportés dans le système concentrationnaire nazi, se trouvent trois Portugais : André de Sousa, Joaquim Sequeira et Acácio Pereira, qui serviront de main-d'œuvre esclave dans le camp de concentration de Dachau, puis au sous-camp d'Allach, où ils seront libérés par l'armée américaine à la fin avril 1945. Travailler jusqu'à l'épuisement est le destin également réservé au jeune Manuel da Silva, né à Neuville-les-Badonviller (Meurthe-et-Moselle) en 1924, pris lors d'une opération conjointe de l'armée allemande et de la Milice contre le village de Pexone, le 27 août 1944. Après un périple par divers camps, il décède le 26 mars 1945 à Ebensee, selon les fiches du camp, d'insuffisance cardiaque et circulatoire provoquée par une tuberculose pulmonaire⁴⁶.

III/ Les autorités consulaires portugaises et le recrutement de travailleurs pour l'Allemagne

- 25 La difficulté d'envoyer de l'argent aux familles au Portugal est identifiée par le consul José Luís Archer comme l'une des raisons qui poussent les Portugais à partir en Allemagne, car l'exportation de devises est interrompue depuis l'occupation. Il suggère au Ministère de passer un accord de *clearing*⁴⁷ avec Vichy afin que :

[...] les travailleurs portugais puissent envoyer une partie de leur salaire au Portugal comme ils le faisaient avant l'occupation. J'ajoute que les travailleurs français partis travailler en Allemagne peuvent envoyer à leur famille frs. 2.600,00 par mois s'ils sont mariés et frs. 1.600 s'ils sont célibataires⁴⁸.

- 26 On comprend mieux que les immigrés portugais soient attirés par le travail en Allemagne, d'autant plus que la communauté est à prédominance masculine et composée de chefs de famille. Ce facteur, associé au niveau plus élevé des salaires en Allemagne et aux primes de départ, aident à comprendre le « volume important » des flux vers le Reich. Cette difficulté est toujours présente lorsque António Alves remplace José Luís Archer au Consulat de Paris, en 1942⁴⁹ :

Les autorités allemandes, autorisent le transfert d'argent des travailleurs portugais qui travaillent actuellement en Allemagne, c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles beaucoup de Portugais sortent volontairement de France pour aller en Allemagne⁵⁰.

- 27 Les flux semblent s'intensifier à la fin 1941-début 1942. Face à cette augmentation, les autorités allemandes responsables du recrutement demandent au Consulat Général du Portugal de délivrer des passeports aux travailleurs en instance de départ. L'instruction reçue de la Légation à Berlin, dont dépend désormais le consulat de Paris, est de refuser son émission sous prétexte qu'il n'y a pas de convention de travail entre le Portugal et l'Allemagne. L'ordre est dicté par le souci de sauvegarder la neutralité du Portugal face au risque que la communauté internationale considère la délivrance de documents officiels comme une infraction au statut de pays neutre, d'autant plus que la main-d'œuvre portugaise est employée dans les usines de guerre. La nature de l'infraction placerait de fait le Portugal parmi les belligérants.
- 28 Le défaut de passeport n'empêchera pas les travailleurs portugais de partir puisque les autorités allemandes d'occupation délivrent des laissez-passer. Toutefois la directive de la Légation de Berlin est lourde de conséquences pour les ouvriers portugais qui, à la fin du contrat (6 mois pour les hommes mariés et 1 an pour les célibataires) se trouvent bloqués dans le Reich, sans pouvoir rentrer dans leur foyer. Dépourvus de passeport, les travailleurs portugais sont obligés d'enchaîner les contrats et de prolonger de fait leur séjour en Allemagne, même si le fait d'avoir ce sésame ne garantit pas le retour en France à la fin du contrat. En 1943, l'Allemagne met un terme aux permissions sous prétexte du taux élevé de défection des permissionnaires rentrés en congé en France, puis imposera le renouvellement automatique des contrats. Parmi les travailleurs bloqués en Alle-

magne se trouvent des Portugais. Le problème de défaut de passeport se pose dès l'arrivée en Allemagne, au moment de l'enregistrement auprès de la police locale en tant que travailleur étranger. Les archives d'Arolsen et de la DVACC conservent de nombreux courriers des autorités allemandes adressés aux travailleurs portugais leur demandant de s'adresser au Consulat pour obtenir un passeport.

- 29 António Alves arrive au Consulat de Paris en avril 1942, moment charnière des relations franco-allemandes et d'intensification de la collaboration avec Hitler, avec la nomination de Pierre Laval à la Présidence du Conseil. La mise en place de la Relève est l'une des premières actions de la nouvelle politique française de collaboration avec l'Allemagne, mais elle se révèle être un échec. Pour contraindre au départ en Allemagne la législation sera successivement modifiée : loi du 4 septembre 1942, appelée aussi de « Relève forcée », puis la loi du 16 février 1943 introduisant le STO, puis la loi du 1er février 1944 ...
- 30 Dès la réception des premières convocations, dans le cadre de la loi du 4 septembre 1942, les ouvriers portugais cherchent la protection du Consulat pour échapper au départ contraint. António Alves tente de négocier avec les autorités allemandes et françaises pour exempter les Portugais du travail forcé dans le Reich et dans les régions côtières, où la Todt est en train de bâtir le Mur de l'Atlantique.
- 31 Par une note du 8 octobre, António Alves proteste auprès de l'Ambassade d'Allemagne contre les réquisitions des Portugais. Il allègue le statut de pays neutre du Portugal et le fait que ses ressortissants ne peuvent pas être astreints à des mesures « qui les classent au même titre que ceux des pays occupés ou annexés »⁵¹. C'est le début d'une négociation qui durera jusqu'à la Libération de la France, et dont le succès relève moins de l'habileté diplomatique du consul que du rapport de forces sur le terrain. Une ordonnance du 7 novembre 1942 du *Militarbefehlshaber* en France (commandement militaire ou MBF) déclare que les ressortissants des pays neutres ne peuvent pas être requis pour le travail en Allemagne. En conséquence, António Alves, suivi par les consuls de la zone sud, fournit aux travailleurs portugais qui cherchent la protection consulaire un certificat attestant la nationalité portugaise et leur exemption de l'obligation de travailler en Allemagne.

- 32 L'ordonnance du 7 novembre semble avoir été plus ou moins respectée par les autorités allemandes de la zone occupée, selon le vice-consul Carvalho da Silva. La situation est différente en zone libre, où les autorités françaises ne tiennent pas compte du statut de non-belligérant du Portugal. La situation s'aggrave avec la loi du 16 Février 1943 mettant en place le Service du Travail Obligatoire (STO). Les autorités allemandes et françaises se renvoient mutuellement la responsabilité de la réquisition des Portugais. Face à la pression allemande et aux tentatives françaises de protection de la main-d'œuvre nationale, les démarches des consuls restent vaines car on retrouve en Allemagne un certain nombre de travailleurs qui ont recherché la protection consulaire. C'est notamment le cas d'Agostinho da Costa (Foz do Douro, 1905), ajusteur-outilleur à l'usine métallurgique de Saint-Chinian, dans l'Hérault. Réquisitionné le 3 novembre 1942 par le Secrétariat d'État à la Production Industrielle, il écrit à la Légation du Portugal à Vichy pour savoir si le gouvernement français peut le contraindre à travailler en Allemagne. Mais, avant même de connaître la réponse de la Légation, il part pour l'Allemagne, le 16 décembre, craignant certainement les sanctions évoquées dans la convocation⁵².



© SHD-AVVC 27P 2525

Image 4 - Agostinho da Costa

- 33 La peur des sanctions est utilisée par les services de Vichy comme moyen de contrainte. Si dans cette phase initiale, elles passent essentiellement par la suppression des cartes de travail et d'alimentation, des moyens plus musclés seront employés par la suite, notamment la détention, les rafles, et l'embarquement de force dans les trains. À Creil, dans l'Oise, le Service de la Réquisition de la Main-d'œuvre confisque la carte de travail d'un ressortissant portugais ; à Paris, dans le 18^e arrondissement, la mairie refuse de délivrer une carte d'alimentation à un Portugais rentré d'Allemagne sous prétexte qu'il refuse de renouveler son contrat et de repartir dans le Reich.
- 34 L'intervention des consuls auprès des divers organismes émetteurs de réquisitions (services de placement, administrations françaises, autorités locales allemandes) et de l'ambassade d'Allemagne se multi-

pliant en 1943, mais la pression s'accroît en 1944, après la loi du 1^{er} février et le recensement des étrangers en vue du passage devant des commissions mixtes pour leur affectation en Allemagne. Pour empêcher les réquisitions pour les chantiers de la Todt en France, António Alves n'hésite pas à évoquer la protection accordée par le Traité de travail du 30 avril 1940, en particulier les clauses relatives à la non-discrimination de salaires entre travailleurs portugais et français et la protection dispensée en cas d'accidents du travail, étant donné que la Todt payait aux étrangers des salaires inférieurs et ne garantissait pas le paiement d'une rente viagère aux victimes d'accidents du travail⁵³.

- 35 Au début de l'année 1944, Sauckel, responsable de la main-d'œuvre pour le Reich, impose à Vichy l'envoi d'un nouveau contingent de travailleurs. Un nouveau cadre législatif est élaboré, qui inclut les étrangers dans le contingentement de travailleurs pour l'Allemagne. Le chargé d'affaires du Portugal à Vichy proteste auprès du ministère des Affaires étrangères. En conséquence de l'intervention portugaise, une instruction de Laval, datée de mars 1944, ordonne aux Préfets de suspendre la convocation des ouvriers portugais. Cette instruction traduit l'ambiguïté du gouvernement de Vichy, coincé entre les contraintes allemandes qui le transforment en pourvoyeur de main-d'œuvre pour l'effort de guerre du Reich et une politique étrangère qui se veut respectueuse du droit international. C'est ce double-jeu de la diplomatie française qui ressort de la réponse d'António Alves à l'ambassade d'Allemagne, le 24 avril 1944. Celle-ci se pose comme la seule instance décisionnelle en matière de réquisitions :

[...] le Gouvernement français trouve que le manque de main-d'œuvre en France l'oblige à réglementer au mieux l'emploi de celle-ci et à l'utiliser d'une façon rationnelle. Cette nécessité l'a déterminé à promulguer les lois sur le service du travail obligatoire, du 4 Septembre 1942/ 1^{er} février 1944 et à étendre son application aux étrangers qui exercent un métier en France comme elle le fait pour ses propres ressortissants. Cette mobilisation du travail n'est pas comparable à une mobilisation militaire. Elle peut devenir également nécessaire dans un État non belligérant. Les autorités allemandes compétentes n'ont vu dans cette mesure aucun motif d'élever une protestation contre ce point de vue du Gouvernement français. L'Ambassade d'Allemagne est par conséquent d'avis que les ressortissants portugais vivant en France et qui gagnent leur vie par leur travail doivent

donner suite aux convocations des commissions mixtes franco-allemandes et doivent accepter à l'intérieur du territoire français tout travail qui ne tombe pas sous le coup des exceptions mentionnées [mutation en Allemagne, affectation à l'Organisation Todt ou dans les usines d'armement en France]⁵⁴.

- 36 Sur le terrain, les réquisitions continuent à arriver tant pour l'Allemagne que pour les chantiers de la Todt en France faisant fi du cadre interprétatif posé par l'ambassade d'Allemagne. Le cas de Manuel Guerreiro (Loulé, 1907) (image 5) dévoile le double langage allemand. En France depuis 1925, il travaille depuis une dizaine d'années à la Société anonyme de Dragages, à Châlons-sur-Marne, lorsque, en mars 1944, il est convoqué par l'Office de Placement allemand. Il prend contact avec le Consulat à Lyon, qui lui délivre une attestation de nationalité et un certificat de non-réquisition. Muni de ces documents et confiant dans la démarche du consul, il ne se présente pas à la visite médicale. Le 14 mars, la *feldgendarmarie*, police de proximité allemande, l'arrête sur son lieu de travail, aux motifs de vagabondage et d'escroquerie et l'envoie sur le champ en Autriche. Les autorités d'occupation allemandes acceptent de le rapatrier en France suite à l'intervention de la Légation du Portugal à Vichy, mais le retour n'aura jamais lieu. Il serait décédé le 8 avril 1945, lors de l'entrée des troupes américaines à Vienne. Les dernières nouvelles reçues par la famille sont un message de la Croix Rouge daté de décembre 1944.



© SHD-AVVC 21P459806

Image 5 - Manuel Guerreiro

- 37 Entre 1940 et 1944, deux mille Portugais et luso-descendants ont travaillé dans le Reich ou dans les pays occupés en faveur de l'effort de guerre nazi. Parmi eux, 47% ont entre 30 et 50 ans au début de la Seconde guerre mondiale. Cependant, si l'on s'intéresse à l'année de naissance, ce sont les classes d'âge 1921 et 1922 qui comportent le plus de départs, 79 et 106 respectivement, soit 26% de la tranche 1920-1929.

**Graphique 1 - Travailleurs portugais et luso-descendants dans le III Reich par
année de naissance**

© Forced (<https://forced.fcsh.unl.pt/>)

- 38 La législation allemande impose un âge minimum pour travailler en Allemagne – 16 ans – et exige l'autorisation des parents pour les mi-

neurs, ce qui n'a pas empêché Josephe dos Passos (Rugles, 1926) de signer un contrat de travail, alors qu'il n'avait que 15 ans. Une fois sur place il est renvoyé en France par les autorités allemandes⁵⁵. Celles-ci semblent moins regardantes par la suite, au fur et à mesure que les besoins augmentent, car on retrouve de très jeunes adolescents en Allemagne, alors qu'il est interdit aux mères d'emmener avec elles leurs enfants. Ainsi, on peut dire que le portrait type du travailleur portugais en Allemagne est celui d'un individu du sexe masculin, d'âge mûr, chef de famille, résidant en France depuis plusieurs années. Parfois, le départ en Allemagne se fait en famille ; soit le père part le premier et est ensuite rejoint par ses fils, soit les divers membres partent ensemble. Toutefois, cela ne garantit pas que le père et les enfants soient affectés à la même entreprise ou dans la même ville.

- 39 La part des femmes au sein de la population portugaise dans le Reich est faible ; elles ne représentent que 10% des départs⁵⁶. Il s'agit principalement de Françaises devenues Portugaises par mariage. Leurs motivations recoupent en partie celles des hommes, auxquelles s'ajoutent les responsabilités de famille pour les mères célibataires, une situation familiale parfois complexe, et même l'esprit d'aventure ou le désir d'émancipation de la tutelle d'un père ou d'un mari, parfois violent. Dans certains cas, les femmes sont en instance de divorce ou séparées. Júlia Vieira (Marco de Canaveses, 1916), par exemple, est une mère célibataire, dont le départ est certainement motivé par la nécessité de subvenir aux besoins de son enfant. En mai 1941, elle souscrit un contrat pour l'Allemagne et est affectée à l'entreprise A.E.G. Kabelwerke Oberspree, à Berlin, où elle travaille pendant un an. À la fin de son contrat, elle rentre à Poitiers, où elle travaillera pour les autorités allemandes.



Image 6 - Document d'identité et voyage de Júlia Vieira

Dans l'après-guerre, la mémoire du travail forcé des Portugais en Allemagne se perd, tout comme celle de la participation dans la Résistance en France⁵⁷. Dans cet effacement du passé douloureux il faut tenir compte du contexte de l'époque, notamment la mise en place de chambres civiques pour juger les crimes de collaboration et dont le périmètre comprend le travail volontaire en Allemagne, ainsi que l'image très négative des requis dans la société française, mal perçus dans une France qui panse ses blessures et veut tourner la page de Vichy et de collaboration. Dans une société en mutation, les anciens travailleurs forcés portugais en Allemagne tentent de reconstruire leurs vies en refoulant ce pan d'une histoire personnelle qui, par sa violence et sa dimension tragique, les relie indubitablement à celle du pays d'accueil. Ainsi, le travail en Allemagne aurait-il été une voie d'intégration des immigrés portugais dans la Nation française ?

BIBLIOGRAPHIE

ALVES, Jorge Fernandes. *Os Brasileiros. Emigração e retorno no Porto Oitocentista*. Porto : ed. Autor, 1993.

ARNAUD, Patrice. *Les STO : histoire des Français requis en Allemagne nazie, 1942-1945*. Paris : CNRS, 2010.

BAPTISTA DA ROCHA, Pedro. *Escrito com paixão*. Lisboa : Caminho, 1991.

BAGANHA, Maria Ioannis. « As correntes emigratórias portuguesas no século XX e o seu impacto na economia nacional ». *Análise social*. 1994, vol. XXIX (128), p. 959-980.

BARATA-FEYO, José Manuel. *A Sombra dos Heróis. A história desconhecida dos resistentes portuguesas que lutaram contra o nazismo*. Lisboa : Clube do Autor, 2019.

BORIES, Helga. *Dans la gueule du loup : les Français requis du travail en Allemagne*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2010.

CARVALHO, Patrícia. *Portugueses nos campos de concentração nazis*. Amadora : Vogais, 2015.

CLÍMACO, Cristina. « Exil et immigration des Portugais en France pendant l'entre-deux-guerres ». In DOS SANTOS, Irène et Sónia Ferreira (ed.). *Les Portugais en France : une immigration invisible : XXe-XXIe siècles*. Paris : Le Cavalier Bleu, 2024.

CLÍMACO, Cristina. « L'invisibilité des internés portugais dans les camps français en 1939-1940. Ressortissants espagnols ou « Internationaux » ? Exils et

migrations ibériques aux XXe et XXIe siècles, n° 11-12, 2020, pp. 258-304.

CLÍMACO, Cristina, Cláudia Ninhos e Marta Simó. « Travailleurs portugais et espagnols dans l'Allemagne nazie : trajectoires parallèles, chemins croisés ». *Exils et migrations ibériques aux XXe et XXIe siècles*, n° 15, 2024, pp. 197-228.

DIAS VAZ, Manuel (coord.). *Première convention franco-portugaise de main-d'œuvre civile et militaire du 28 octobre 1916*. Actes des colloques d'Hendaye, Bordeaux et Paris, octobre-décembre 2016. Bordeaux : Editons Quatorze, 2017.

DIAS VAZ, Manuel (coord.). *Les étrangers dans la Résistance. Le cas des Portugais*. Bordeaux : Éditions Quatorze, 2024.

DREYFUS, Michel, et al. *Se protéger, être protégé*. Rennes : PUR, 2006.

DREYFUS, Michel (ed.). *Les Assurances Sociales en Europe*. Rennes : PUR, 2009.

DURAND, Yves. *Les prisonniers de guerre dans les stalags, les oflags et les kommandos : 1939-1945*. Paris : Hachette, 1994.

FAUROUX, Camille. *Produire la guerre, produire le genre. Des Françaises au travail dans l'Allemagne nationale-socialiste (1940-1945)*. Paris : Éditions de l'EHESS, 2020.

GARNIER, B. et Jean Quillien (coord.). *La main-d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich*. Caen : Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, 2003.

GARRIDO, Sampaio. *Emigração portuguesa*. São Paulo : Pap. Júlio da Costa, 1920.

GAUTRAT, Patrick. *Pétain, Salazar, de Gaulle affinités, ambiguïtés, illusions les relations franco-portugaises, 1940-1944*. Paris : Chandeigne, 2019.

GIBAUD, Bernard. *De la mutualité à la Sécurité sociale*. Paris : Les Editions ouvrières, 1986.

JANEIRO, Helena Pinto. *Salazar e Pétain. Relações luso-francesas durante a Segunda Guerra Mundial (1940-1944)*. Lisboa : Edições Cosmos, 1998.

MALHERBE, Céline. *Les travailleurs volontaires en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale : étude sociologique réalisée sur un échantillon de 2106 personnes*. Mémoire de maîtrise. Université de Caen : 2001.

PASSARA, Françoise. « Les travailleurs volontaires. L'exemple du Calvados, 1940-1945 ». *Annales de Normandie*. 2004, n° 54-1, pp. 33-75.

PEREIRA, Miriam Halpern. *A Política Portuguesa de Emigração (1850-1930)*. Lisboa : A Regra do Jogo, 1981.

PEREIRA, Victor. « Trier et inspecter les travailleurs étrangers : les dépôts de travailleurs portugais dans le Pays basque de 1916 à 1940 ». In Laurent Dornel (ed.). *Passages et frontières en Aquitaine : Expériences migratoires et lieux de transit*. Pau, Presses Universitaires de Pau et des Pays de l'Adour, 2018, pp. 119-120.

RENARD, Didier. *Initiative des politiques et contrôle des dispositifs décentralisés. La protection sociale et l'État sous la Troisième République 1885-1935*, Rap-

port final. Convention MiRe, février 2000, n° 13/96.

ROSAS, Fernando et al. *Resistir ! Os Portugueses no sistema concentracionário do III Reich*. Vila Franca de Xira : Museu do Neo-Realismo, 2024.

SANTOS, Yvette dos. « État et migration : une action officielle portugaise préférentiellement tournée vers l'émigration transocéanique, 1880-1969 ». *Cahiers de la Méditerranée*. 2010, n°80, pp. 65-85.

SCHAEFER, Ansgar et al. « Os Prisioneiros de guerra portugueses do Reich (1940-1945) ». In OLIVEIRA, Pedro (ed.). *Prisioneiros de Guerras. Experiências de cativo no século XX*. Lisboa : Tinta da China, 2029, pp. 163-182.

SOUSA, Fernando de et al. *Um passaporte para a terra prometida*. Porto : Fronteira do Caos, 2011.

SPINA, Raphael. *Histoire du STO*. Paris : Perrin, 2017.

TAVARES, Domingos. *Casas de Brasileiro*. Lisboa : Dafne Editora, 2015.

THÉOFILAKIS, Fabien (ed.). *Les prisonniers de guerre français en 40*. Paris : Fayard, 2022.

VOLOVITCH-TAVARES, Marie-Christine. « Soldats et travailleurs portugais en France (1916-1918) ». *Hommes & migrations*. 2017, n°1316, pp. 164-169.

ZIELINSKI, Bernd. « L'exploitation de la main-d'œuvre française par l'Allemagne et la politique de collaboration (1940-1944) ». In GARNIER, Bernard. et Jean Quellien. *La main-d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich*. Caen : Centre de recherche d'histoire quantitative, 2003, pp. 47-65.

NOTES

- 1 Chiffre avancé par la fondation allemande Mémoire, responsabilité et avenir (EVZ). Il faut cependant distinguer trois types de travailleurs forcés : les prisonniers de guerre ; les travailleurs « civils » étrangers ; et les concentrationnaires. Les nazis opéraient une distinction entre les divers travailleurs « civils » étrangers sur critères raciaux, et appliquaient un traitement différencié en fonction de leur place dans la hiérarchie des races. Malgré les difficiles conditions de travail et de vie des travailleurs occidentaux, elles ne sont pas comparables à celles subies par les travailleurs de l'Est, qui ne jouissaient pas de liberté de circulation et restaient enfermés en dehors du temps de travail.
- 2 Voir notamment Patrice Arnaud, *Les STO : histoire des Français requis en Allemagne nazie, 1942-1945*, Paris, CNRS, 2010 ; *La main-d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich*. Caen : Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, 2003 ; Helga Bories, *Dans la gueule du loup : les Français requis du travail en Allemagne*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2010 ; Raphael Spina, *Histoire du STO*, Paris, Perrin, 2017.
- 3 Selon le projet Forced (<https://forced.fcsh.unl.pt/>). L'estimation s'appuie sur les archives d'Arolsen (Allemagne) et du Service Historique de la Défense/ Archives des Victimes des Conflits Contemporain (Caen).
- 4 Une centaine de Portugais et luso-descendants ont été déportés vers le système concentrationnaire nazi, où ils furent soumis au travail esclave. Voir Fernando Rosas et al., *Resistir ! Os Portugueses no sistema concentracionário do III Reich*, Vila Franca de Xira, Museu do Neo-Realismo, 2024 ; Patrícia Carvalho, *Portugueses nos campos de concentração nazis*, Amadora, Vogais, 2015.
- 5 Marie-Christine Volovitch-Tavares, « Soldats et travailleurs portugais en France (1916-1918) », *Hommes & migrations*, 2017, n°1316, pp. 164-169 ; *Pre-mière convention franco-portugaise de main-d'œuvre civile et militaire du 28 octobre 1916*, Actes des colloques d'Hendaye, Bordeaux et Paris, octobre-décembre 2016, Bordeaux, Editons Quatorze, 2017.
- 6 Depuis 1914 des troupes portugaises se battent contre les Allemands en Afrique, dans les colonies du Mozambique et de l'Angola. Cependant, le Portugal n'entre officiellement en guerre que le 9 mars 1916. En 1917 et 1918, environ 55 mille hommes combattent dans le secteur des Flandres. Beaucoup

de soldats sont démobilisés en France et s'établissent dans la région du Nord-Pas-de-Calais.

7 Pour minorer le chômage chez les ouvriers portugais, le ministre Gama Ochoa (le Portugal ne dispose à l'époque que d'une Légation en France, dirigée par un ministre plénipotentiaire) est en contact avec les Comités de Chômeurs de la région parisienne. La marge de manœuvre est toutefois limitée, l'État français réservant l'assistance aux étrangers anciens combattants de l'armée française. Pour obtenir des mesures en faveur des chômeurs portugais, Gama Ochoa fera jouer son réseau relationnel au sein des Ministères des Affaires étrangères et du Travail.

8 Sampaio Garrido, *Emigração portuguesa*, São Paulo, Pap. Júlio da Costa, 1920 ; Miriam Halpern Pereira, *A Política Portuguesa de Emigração (1850-1930)*, Lisboa, A Regra do Jogo, 1981 ; Fernando de Sousa et al., *Um passaporte para a terra prometida*, Porto, Fronteira do Caos, 2011 ; Maria Ioannis Baganha, « As correntes emigratórias portuguesas no século XX e o seu impacto na economia nacional », *Análise social*, 1994, vol. XXIX (128), p. 959-980 ; Yvette dos Santos, « État et migration : une action officielle portugaise préférentiellement tournée vers l'émigration transocéanique, 1880-1969 », *Cahiers de la Méditerranée*, 2010, n°80, pp. 65-85.

9 MNE, P3 A18 M5, dépêche de Sampaio Garrido, consul général à Paris, 21 décembre 1931. La traduction de la citation, ainsi que des suivantes, est de notre responsabilité.

10 Dépourvue de valeur économique, « l'émigration du travail » vers la France ne présente que peu d'intérêt pour l'État portugais. Si dans les années 1920, les devises générées par les accidents du travail et les indemnisations payées par les compagnies d'assurance sont une source de revenus et attirent l'attention de l'État, celle-ci disparaît lorsque, dans les années 1930, les rapatriements se transforment en source de dépenses.

11 Émigré rentré au Portugal après avoir fait fortune au Brésil. Marqueurs de promotion sociale, l'hôtel particulier et les actions de bienfaisance inscrivent la figure du *brasileiro* dans l'espace public et dans les communautés locales. La figure du *Brasileiro de torna-viagem* est véhiculée dans la littérature de la fin du XIXe siècle, notamment par Camilo Castelo Branco et Júlio Dinis. Jorge Fernandes Alves, *Os Brasileiros. Emigração e retorno no Porto Oitocentista*, Porto, ed. Autor, 1993 ; Domingos Tavares, *Casas de Brasileiro*, Lisboa, Dafne Editora, 2015.

12 Victor Pereira, « Trier et inspecter les travailleurs étrangers : les dépôts de travailleurs portugais dans le Pays basque de 1916 à 1940 », in Laurent Dornel (ed.), *Passages et frontières en Aquitaine : Expériences migratoires et lieux de transit*, Pau, Presses Universitaires de Pau et des Pays de l'Adour, 2018, pp. 119-120 ; Cristina Clímaco, « Exil et immigration des Portugais en France pendant l'entre-deux-guerres », in Irène dos Santos et Sónia Ferreira (ed.), *Les Portugais en France : une immigration invisible : XXe-XXIe siècles*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2024.

13 AHD, P2 A43 M125, dépêche d'Armando Navarro au ministre des Affaires Étrangères, 9 avril 1922.

14 Il faut également souligner la croissance des Portugais dans le Puy-de-Dôme, alors que la population étrangère dans ce département a fortement diminué.

15 Les circonscriptions consulaires couvrent plusieurs départements. À titre d'exemple, en 1934 le district consulaire de Bordeaux s'étendait sur les départements de l'Aveyron, du Cantal, de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Gironde, de la Haute-Vienne, du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Vienne.

16 Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que la Légation est élevée au rang d'ambassade.

17 MNE-AHD, Legação de Paris, M. 172, « A acção do Consulado junto da colónia », Paris, 7 juin 1937.

18 Didier Renard, *Initiative des politiques et contrôle des dispositifs décentralisés. La protection sociale et l'État sous la Troisième République 1885-1935*, Rapport final. Convention MiRe, février 2000, n° 13/96 ; Bernard Gibaud, *De la mutualité à la Sécurité sociale*, Paris, Les Editions ouvrières, 1986 ; Michel Dreyfus et al., *Se protéger, être protégé*, Rennes, PUR, 2006 ; Michel Dreyfus (ed.), *Les Assurances Sociales en Europe*, Rennes, PUR, 2009.

19 MNE-AHD, P3 A 18 M5, dépêche de José Luís Archer au ministre des Affaires Étrangères, 9 août 1939.

20 *Idem*, 21 novembre 1939. Sur les relations avec Vichy voir Helena Pinto Janeiro, *Salazar e Pétain. Relações luso-francesas durante a Segunda Guerra Mundial (1940-1944)*, Lisboa, Edições Cosmos, 1998 ; Patrick Gautrat, *Pétain, Salazar, de Gaulle. Affinités, ambiguïtés, illusions (1940-1944)*, Paris, Chandeigne, 2019.

21 L'accord comportait une clause secrète contraignant les travailleurs portugais à envoyer une partie de leur salaire au Portugal. Dans le contexte de l'occupation allemande cette clause ne pouvait pas être respectée par le gouvernement de Vichy.

22 1.850.000 soldats de l'armée française sont faits prisonniers pendant l'invasion de mai-juin 1940, dont 1.600.000 sont transférés en Allemagne. En 1945, plus d'un million de prisonniers de guerre était toujours en captivité. Fabien Théofilakis (ed.), *Les prisonniers de guerre français en 40*, Paris, Fayard, 2022 ; Yves Durand, *Les prisonniers de guerre dans les stalags, les oflags et les kommandos : 1939-1945*, Paris, Hachette, 1994. Sur les prisonniers portugais cf. Ansgar Schaefer et al., « Os Prisoneiros de guerra portugueses do Reich (1940-1945) », in Pedro Oliveira (ed.), *Prisoneiros de Guerras. Experiências de cativo no século XX*, Lisboa, Tinta da China, 2029, pp. 163-182.

23 C'est notamment le cas de Mário Vicente, cocher à Paris, engagé au bureau de recrutement de la Seine, et soldat des RMVE. En décembre 1942, il est transféré à Troisdorf, à l'usine Dynamit Nobel AG, où il reste jusqu'en mars 1945. Arolsen Archives, DocID DocID : 71112640 et 70740232.

24 Bernd Zielinski, « L'exploitation de la main-d'œuvre française par l'Allemagne et la politique de collaboration (1940-1944) », in Bernand GARNIER et Jean Quellien, *La main-d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2003, p. 49.

25 Bernd Zielinski, *art. cit.*, p. 49.

26 En avril 1939, José Luís Archer, estimait à 10 mille le nombre de Portugais de la région parisienne, dont 1/3 de clandestins. AHD, P3 A50 M69, dépêche au ministre des Affaires étrangères à Lisbonne, 19 avril 1939.

27 Arolsen Archives, DocID : 69993921.

28 Sur la gradation des méthodes de recrutement et les pressions exercées sur l'administration locale cf. Françoise Passara, « Les travailleurs volontaires. L'exemple du Calvados, 1940-1945 », *Annales de Normandie*, 2004, n° 54-1, pp. 33-75.

29 ADVCC, 27P 0909. Son départ est évité grâce à l'intervention du consul-général du Portugal à Paris, mais il reste dans la ligne de mire des autorités allemandes. En 1943, impliqué dans le trafic de cartes d'alimentation pour le mouvement communiste Front National, il est arrêté et reste un mois et

de mi en prison. Auparavant, en 1942, il avait été arrêté comme otage, par la police allemande, qui finit par le libérer au bout de 3 jours.

30 Les Mairies et autres immeubles de l'État français accueillent les offices allemands de placement et les fonctionnaires subissent des pressions pour une implication active dans le processus. Mais jusqu'en 1942 les fonctionnaires français n'interviennent pas directement dans le recrutement.

31 Le Vernet d'Ariège est devenu, en octobre de 1939, un camp répressif pour trois catégories d'étrangers : les « suspects du point de vue national », les étrangers en instance de rapatriement et les criminels de droit commun. Le premier convoi, arrivé le 12 octobre, comporte trois Portugais : Tomás Vieira et José Alves Valente, membres de la direction de la Fédération des Émigrés Portugais en France, et Manuel Gomes da Silva. Communistes, ils ont été arrêtés en raison de leur profil politique. En mars 1941, les derniers réfugiés portugais de la guerre d'Espagne internés dans les camps, communistes pour la plupart, rejoignent le Vernet. Quant à Tomás Vieira, il sera évacué vers le camp de concentration de Dachau le 30 juin 1944 et décédera à Ebensee peu de temps après son arrivée en Allemagne, le 16 novembre.

32 Sur le passage de la Commission allemande au camp du Vernet et le recrutement des Portugais voir Cristina Clímaco, Cláudia Ninhos et Marta Simó, « Travailleurs portugais et espagnols dans l'Allemagne nazie : trajectoires parallèles, chemins croisés », *Exils et migrations ibériques aux XXe et XXIe siècles*, n° 15, 2024, pp. 197-228.

33 Le PCF a été interdit par décret du 26 septembre 1939, ainsi que ses organisations satellites, notamment la Fédération des émigrés portugais en France.

34 Pedro Baptista de Rocha, *Memórias*, texte dactylographié, f. 625. Une grande partie du récit mémoriel reste inédit. L'action militante dans les Jeunesses Communistes est racontée dans *Escrito com paixão*, Lisboa, Caminho, 1991.

35 Arrêté le 17 décembre 1939 au Havre par la police française pour situation irrégulière, il est interné administrativement au Vernet par ordre du préfet de la Seine-Inférieure. Pour éviter le rapatriement, il se porte volontaire pour travailler en Allemagne et intègre le convoi du 9 avril 1941, premier convoi de travailleurs organisé au Vernet. Il arrive à Bitterfeld quelques jours plus tard, le 18 mars 1941. Placé dans une petite entreprise en tant que menuisier, il y travaille pendant deux ans. Puis en 1943, il rentre en France.

Au Portugal, il a été jugé par contumace en 1939 et condamné à 10 ans de prison.

36 Dans son texte mémoriel, Pedro Baptista da Rocha raconte la ruse utilisée pour se faire recruter à une période où les Allemands respectent encore le statut des pays neutres et refusent les Portugais. À ce jour, ce récit mémoriel constitue le seul témoignage direct d'un travailleur portugais au sein du IIIe Reich. *Memórias*, ff. 647-650.

37 Il intègre le convoi du 3 juin 1941. La situation des communistes portugais avait été examinée par la direction du PCP à Argelès-sur-Mer. Elle s'est prononcée en faveur du rapatriement, sauf pour Pedro Baptista da Rocha et un autre interné. Rapatriés entre avril et mai 1941, les communistes sont arrêtés à la frontière par la police politique et envoyés à la colonie pénale de Tarrafal (Cap-Vert). Sur le parcours dans les camps d'internement français de Pedro Baptista da Rocha et des réfugiés portugais de la Guerre d'Espagne voir Cristina Clímaco, « L'invisibilité des internés portugais dans les camps français en 1939-1940. Ressortissants espagnols ou « Internationaux » ?, *Exils et migrations ibériques aux XXe et XXIe siècles*, n° 11-12, 2020, pp. 258-304.

38 Adão Joaquim de Sousa (Porto, 30 janvier 1897), chauffeur mécanicien. Ancien de l'Espagne républicaine et militant communiste de la région parisienne. La police le tient pour un dangereux propagandiste révolutionnaire et l'interne au Vernet en avril 1940.

39 Manuel Dias, (Braga, 12 décembre 1911), coiffeur. Il est arrêté à Paris dans le cadre des menées anticomunistes de septembre 1939 et transféré au Vernet en novembre 1939.

40 L'organisation Todt est fondée en 1938 à l'initiative d'Hitler pour la construction d'infrastructures militaires et civiles. Elle doit son nom à son premier responsable, l'ingénieur Todt. Pendant la Seconde Guerre mondiale, travailleurs libres et main-d'œuvre esclave, notamment slave, travaillent côte à côte dans ses chantiers. En France, l'organisation Todt procède à des réquisitions pour les travaux dont elle gère la construction, dont le plus emblématique est le Mur de l'Atlantique. En raison des besoins toujours plus importants en main-d'œuvre, les autorités allemandes procèdent à des rafles dans d'autres chantiers, notamment dans les GTE, pour fournir des travailleurs à la Todt.

41 Céline Malherbe, *Les travailleurs volontaires en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale : étude sociologique réalisée sur un échantillon de 2106*

personnes, Mémoire de maîtrise, Université de Caen, 2001.

42 Fernando Rosas et *al.*, *Resistir ! ... op. cit.*, p.124. L'un des aide-plongeurs, Henrique Cardoso da Rocha, décède au début de l'année 1941, dans des circonstances inconnues.

43 La loi s'applique aux hommes âgés de 18 à 50 ans et aux femmes célibataires de 21 à 35, mais celles-ci ne seront exemptées qu'à la fin octobre 1942. Elles pourront cependant partir en tant que volontaires. L'article 13 étend aux étrangers l'obligation de participer à l'effort de guerre allemand : « Les étrangers résidant en France pourront être soumis à des mesures analogues qui seront définies par des décrets rendus sur la proposition du secrétaire d'État aux affaires étrangères ».

44 Entre 1942 et 1944, la France est visée par quatre vagues de réquisitions de travailleurs, dites « actions Sauckel » : 250 mille en juin 1942, 250 mille en janvier 1943, 220 mille en avril 1943, 1 million en janvier 1944. Contingents qui ne sont pas atteints, en particulier le dernier. On estime que le nombre de travailleurs requis partis de France se situe entre 600 et 650 mille.

45 Circulaire n° 28 du Commissaire Général à la Main-d'œuvre aux préfets régionaux, 1er septembre 1943.

46 Mémorial de Mauthausen (Vienne/Autriche), dossier Manuel René da Silva.

47 Convention passée entre deux États leur permettant d'échanger sans utiliser de devises.

48 MNE-AHD, P3 A 18 M5, dépêche du 22 novembre 1940.

49 Nommé à Paris à la fin 1941, il n'entre en fonctions que le 1er avril 1942. Le poste est entretemps géré par le vice-consul Carvalho da Silva.

50 MNE-AHD, Consulat de Paris, cx. 4, dépêche d'António José Alves au ministre des Affaires Étrangères, 31 décembre 1942.

51 MNE-AHD, Legação de Paris, maço 177, lettre d'António José Alves à Monsieur L. Kraft Von Delimensingen, chef du Protocole, Ambassade d'Allemagne, du 8 octobre 1942.

52 Employé comme tourneur chez Fried Krupp, à Essen, il y restera jusqu'à l'entrée de l'armée française dans la ville, en avril 1945.

53 La France cherche depuis la fin de la Grande Guerre à négocier un accord de main-d'œuvre avec le Portugal, qui garantirait des droits sociaux aux travailleurs portugais. Mais le Portugal temporise pendant deux décen-

nies. Le traité sera finalement signé en avril 1940, grâce à José Luís Archer, nommé à Paris en 1939. Il fut le premier consul à s'impliquer dans la défense des travailleurs portugais en France. L'occupation allemande de mai-juin change le contexte et rend le traité non applicable. Nonobstant, il est évoqué par le consul António Alves face aux autorités allemandes d'occupation pour défendre les immigrés portugais contre les réquisitions, en particulier la clause qui prévoyait le paiement d'une rente viagère aux travailleurs portugais en cas d'accident du travail. L'organisation Todt, n'étant pas soumise au droit français, ne garantissait pas le paiement d'une pension en cas d'accident du travail.

54 MNE-AHD, António José Alves, *Consulado de Portugal em Paris durante a ocupação*, relatório anual, juin 1944.

55 Raflé en février 1943 dans un café de Pigalle, il est déporté en Allemagne dans le cadre de l'opération Meerschaum, destinée à fournir de la main-d'œuvre aux camps de concentration. Interné à Mauthausen, il reviendra de déportation.

56 Environ 80 mille femmes « parties de France » ont travaillé dans le Reich. Camille Fauroux, *Produire la guerre, produire le genre. Des Françaises au travail dans l'Allemagne nationale-socialiste (1940-1945)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2020.

57 Voir à ce sujet José Manuel Barata-Feyo, *A Sombra dos Heróis. A história desconhecida dos resistentes portugueses que lutaram contra o nazismo*, Lisboa, Clube do Autor, 2019 ; Manuel Dias Vaz (coord.), *Les étrangers dans la Résistance. Le cas des Portugais*, Bordeaux, Éditions Quatorze, 2024.

RÉSUMÉS

Français

Pendant la IIe Guerre mondiale, l'effort de guerre allemand exige l'emploi d'une importante masse de main-d'œuvre. Les immigrés portugais en France sont contraints de contribuer à l'effort de guerre allemand en tant que prisonniers de guerre, déportés dans les camps de concentration ou travailleurs civils. L'article porte sur cette dernière catégorie de travailleurs forcés et s'intéresse à la façon dont la communauté portugaise en France est impactée par les mesures de recrutement mises en place par l'occupant et par le gouvernement de Vichy. Une fois tracé le portrait de l'immigration en France dans l'entre-deux-guerres, la focale sera mise sur l'occupation allemande et les mesures adoptées pour canaliser vers le Reich les ressources de l'économie française, notamment la main-d'œuvre. Pour cela, nous nous

intéresserons d'abord aux motivations et aux voies du départ en Allemagne des travailleurs lusitaniens, puis à la façon dont les consuls, António Alves en particulier, tentent de s'opposer à la participation des Portugais à l'effort de guerre nazi.

Português

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'effort de guerre allemand exige le recours à une main-d'œuvre de plus en plus importante. Les immigrés portugais en France ont été contraints de contribuer à l'effort de guerre allemand, que ce soit comme prisonniers de guerre, déportés vers des camps de concentration ou travailleurs civils. Cet article se concentre sur cette dernière catégorie de travailleurs forcés et analyse la façon dont la communauté installée en France fut affectée par les mesures de recrutement conçues et mises en œuvre par les forces d'occupation et par le gouvernement de Vichy. Après avoir dressé le portrait de l'immigration en France durant l'entre-deux-guerres, l'accent est placé sur la période de l'occupation allemande et sur les mesures adoptées pour canaliser vers le Reich les ressources de l'économie française, notamment la main-d'œuvre. Seront abordées les motivations et les parcours qui conduisent une partie des travailleurs lusitaniens en Allemagne et, ensuite, la manière dont les consuls portugais, en particulier António Alves, ont tenté de s'opposer à la participation portugaise à l'effort de guerre nazi.

English

During the Second World War, the German war effort required an increasingly large workforce. Portuguese immigrants in France were forced to contribute to the German war effort as prisoners of war, deportees to concentration camps or civilian workers. This article focuses on the latter category of forced labourers and looks at how the community in France was affected by the recruitment measures put in place by the occupying forces and the Vichy government. Once the portrait of immigration to France between the wars has been drawn, the focus will be on the German occupation and the measures adopted to channel the resources of the French economy, particularly labour, to the Reich. We will first look at the reasons why Lusitanian workers left for Germany and how they did so, and then at the way in which Portuguese consuls, António Alves in particular, tried to oppose Portuguese participation in the Nazi war effort.

INDEX

Mots-clés

immigration portugaise en France ; travailleurs portugais en Allemagne nazie ; José Luís Archer ; António Alves ; mémoire des travailleurs forcés portugais

Keywords

portuguese immigration to France; Portuguese workers in Nazi Germany; José Luís Archer; António Alves; memory of Portuguese forced labourers

Palavras chaves

imigração portuguesa em França; trabalhadores portugueses na Alemanha nazista; José Luís Archer; António Alves; memória dos trabalhadores forçados portugueses

AUTEUR

Cristina Clímaco

Laboratoire d'Études Romanes, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis
cristina.climaco@univ-paris8.fr